

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du conseil municipal
du 9 janvier 201

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue au Site touristique de Maddington Falls, le 9 janvier 2017 à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

Messieurs les conseillers Patrice Morin, Gaétan Légaré, Alain Hamel, Bernard Philipps et André Rheault

Était absente :

Madame la conseillère Diane Mercier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Ghislain Brûlé.

Assiste également Madame Lucie Massé, directrice générale.

01-01-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur André Rheault, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

02-01-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls tenue le 5 décembre 2016 a été transmis au maire et aux membres du conseil par une correspondance du 5 janvier 2017.

03-01-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016 19H..

Il est proposé par Monsieur André Rheault, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 19h. .

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls tenue le 20 décembre 2016 19h. a été transmis au maire et aux membres du conseil par une correspondance du 5 janvier 2017.

04-01-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016 19 H.05.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 19h.05 .

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls tenue le 20 décembre 2016 19h.05 a été transmis au maire et aux membres du conseil par une correspondance du 5 janvier 2017.

05-01-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Comptes payés

Salaires de la DG semaine terminant le 02-12-16	413.56	Paiement direct
Salaires de la DG semaine terminant le 10-12-16	513.54	Paiement direct
Salaires de la DG semaine terminant le 17-12-16	487.18	Paiement direct

Salaire de la DG semaine terminant le 24-12-16	482.14	Paiement direct
DAS provincial 2016 1 au 30 novembre	1062.35	Paiement direct
DAS fédéral 2016 1 au 30 novembre	386.43	Paiement direct
Télébec du 16 décembre, 2016 au 15 janvier 2017	129.53	Paiement direct
Hydro éclairage des rues lac Ginette	44.74	Paiement direct
Hydro éclairage des rues municipales	257.83	Paiement direct

Comptes à payer

Intérêt BNC	1 884.88	8326
Régie des chutes	11 193.00	8327
Charles Langlois	4 024.13	8329
Donald Boudreault	6 488.75	8330
Petite caisse	385.70	8316
MRC quote-part	8 723.00\$	8331
Bibliothèque quote-part	1 086.50	8328
Vélo Denis (Régie des chutes)	914.05	8317
Jean Marc Bélanger (ski de fond)	500.00	8318
Marcel Poirier	475.00	8332
Ville de Daveluyville (brunch)	464.00	8319
Socan	212.78	8336
Claude Houle	317.80	8320
Infotech	249.59	8333
Service de traiteur Marie-Jo	1 265.59	8321
Mathieu Allard & ses Quêteux	600.00	8322
Gesterra	4 180.06	8337
Saély distribution (entretien salle)	224.20	8323
Canadien National (2 mois)	621.00	8340
Partage alimentaire Daveluyville	50.00	8334
Centre de rénovation Daveluyville	24.74	8335
Buropro	48.86	8338
Le Causeur	625.00	8339
Denise Laroche	285.00	8324
Frais de déplacement Gaétan Tremblay	98.10	8325

Il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et à payer tel que présenté.

06-01-17

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au maire pour représenter la municipalité à la MRC ;

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur André Rheault et résolu unanimement de nommer Monsieur Bernard Philipps comme substitut du maire lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska, pour l'année 2017.

07-01-17

NOMINATION DU OU DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR 2015

Sur proposition de Monsieur André Rheault, secondé par Monsieur Gaétan Légaré, et résolu unanimement que les conseillers agissent à titre de maires suppléants en l'absence du maire à tour de rôle selon les mois et le numéro du siège qu'ils occupent donc :

Janvier mois 1 Conseiller siège #1 Bernard Philipps
Février mois 2 Conseillère siège #2 Diane Mercier
Mars mois 3 Conseiller siège #3 Alain Hamel
Avril mois 4 Conseiller siège #4 Gaétan Légaré
Mai mois 5 Conseiller siège #5 Patrice Morin
Juin mois 6 Conseiller siège #6 André Rheault en suivant ce même ordre pour les mois juillet (7) à décembre (12)

08-01-17

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE TARIFS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES LOISIRS

Avis de motion est donné par Monsieur Bernard Philipps, qu'un règlement relatif au remboursement de tarifs de non-résident pour les loisirs, sera adopté à une séance ultérieure.

09-01-17

CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LE PROJET D'UNE TOUR D'OBSERVATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette la réalisation d'une tour d'observation sur les chutes;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de contribution financières seront faites;

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement ce qui suit :

La municipalité s'engage à dégager un montant maximal de 25 000\$ pour permettre la réalisation du projet d'une tour d'observation, que la contribution de la municipalité sera déterminée en fonction du soutien financier qui proviendra du gouvernement et des commanditaires privés, la municipalité se garde le droit de ne pas aller de l'avant dans le cas où les contributions financières venant des partenaires ne seraient pas acceptées.

10-01-17

RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DES CHUTES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation à la caserne comme la réfection du toit, l'isolation, le revêtement et plusieurs autres travaux :

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes n'a pas les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes doit contracter un emprunt pour les travaux de rénovation de la caserne;

ATTENDU QUE chacune des municipalités parties à l'entente approuve un emprunt pour le montant de la dépense des travaux de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré, appuyée par Monsieur André Rheault et résolu unanimement résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 DÉPENSE. La régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes autorise une dépense de 125 000\$ pour les travaux de rénovation de la caserne. Aux fins du présent règlement, les bordereaux de soumissions ainsi

que les devis d'appels d'offres font partie intégrante du présent règlement sous l'annexe A;

ARTICLE 2 EMPRUNT. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes est autorisée à contracter un emprunt de 125 000\$ remboursable sur une période de 5 ans;

ARTICLE 3 SUBVENTION. La Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie de la dépense par le présent règlement;

ARTICLE 4 REMBOURSEMENT. Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera exigé annuellement de chaque municipalité partie à l'entente inter municipale relative à constitution de la Régie, une contribution calculée selon les modalités prévues. Rien n'empêche la Régie d'inscrire ces sommes à un budget supplémentaire, dressé et mis en vigueur conformément à la loi;

11-01-17

NOUVEAU SITE WEB

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel appuyé par Monsieur André Rheault, et résolu unanimement de désigner Solution Zen Média pour la création d'un nouveau site web.

12-01-17

APPROBATION DES DÉPENSES DE TRAVAUX POUR LA SUBVENTION DU PAARRM

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue du Pont et sur le rang 11 dont la gestion incombe à la municipalité ont été exécutés conformément aux présentes dépenses et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement d'approuver les dépenses des travaux exécutés sur le rang 11 et sur la rue du Pont pour un montant subventionné de 12 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, le la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

13-01-17

RENCONTRE ANNUELLE DES EMPLOYÉS DE DAVELUYVILLE ET MADDINGTON

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement d'approuver la dépense pour les employés de Maddington lors de la rencontre qui se tiendra le 26 janvier de 17h à 19h.

SUIVIE DES DOSSIERS

RENCONTRE DES MAIRES MRC

Monsieur Ghislain Brûlé, effectue un suivi :

- Il est mentionné que les états financiers du parc linéaire pour 2017 leur ont été présentés.
- Il mentionne que lors de la prochaine réunion le 9 février il sera question du défi santé 2017

AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS

Monsieur Bernard Philipps fait un suivi :

- Il mentionne les locaux adjacents à la clinique ont été loués.

RÉGIE DES CHUTES

Monsieur Gaétan Légaré, effectue un suivi :

- Il mentionne que pour l'agrandissement du poste est débuté.
- Il mentionne que les quoteparts restent les mêmes
- Il mentionne qu'il y a eu un règlement d'emprunt de 125 000\$ pour les travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne.

OSBL SITE TOURISTIQUE

Monsieur André Rheault effectue un suivi :

- Il mentionne que Madame Diane Mercier occupe maintenant le poste d'ambassadeur de la municipalité au sein de l'OSBL.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de l'assemblée sur proposition de Monsieur André Rheault à 20h55.

SIGNÉ : _____
Monsieur Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ : _____
Madame Lucie Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière